



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

République Française
Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du lundi 1^{er} septembre 2025

DEL-2025-20

Le lundi premier septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal le légalement convoqué le vingt-deux août deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Sam DECAUDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombres de suffrages exprimés : 11

Objet : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)- Délégation de travaux public programme 2026- Travaux réseaux éclairage public.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Quiers est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet de création de 5 points lumineux autonome à énergie solaire public secteur « Aire de jeux city stade ».

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 23 546,00 € HT et 28 255,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la création de 5 points lumineux autonome à énergie solaire, pour l'éclairage du city stade et de son cheminement.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.
-

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Quiers, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire, Davy BRUN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Quiers. The stamp contains the text 'MAIRIE DE QUIERS' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the number '770' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in black ink.